

ASSEMBLÉE NATIONALE

30 avril 2025

RENFORCER LE PARCOURS INCLUSIF DES ÉLÈVES EN SITUATION DE HANDICAP -
(N° 439)

Rejeté

SOUS-AMENDEMENT

N° AC74

présenté par

M. Arnaud Bonnet, M. Amirshahi, Mme Arrighi, Mme Autain, Mme Balage El Mariky,
Mme Belluco, M. Ben Cheikh, M. Biteau, M. Nicolas Bonnet, Mme Chatelain, M. Corbière,
M. Davi, M. Duplessy, M. Fournier, Mme Garin, M. Damien Girard, M. Gustave,
Mme Catherine Hervieu, M. Iordanoff, Mme Laernoës, M. Lahais, M. Lucas-Lundy, Mme Ozenne,
M. Peytavie, Mme Pochon, M. Raux, Mme Regol, Mme Sandrine Rousseau, M. Ruffin, Mme Sas,
Mme Sebaihi, Mme Simonnet, Mme Taillé-Polian, M. Tavernier, M. Thierry et Mme Voynet

à l'amendement n° AC|65 du Gouvernement

ARTICLE 3

Au deuxième alinéa, après le mot :

« formation »

insérer les mots :

« sur leur temps de service ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à garantir que la formation des équipes éducatives volontaires s'effectuera sur leur temps de service et non pas sur un temps supplémentaire bénévole qui s'ajouterait à un emploi du temps déjà chargé.